

Date d'envoi de la convocation : 20 septembre 2019

---

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2019

---

L'an deux mille dix-neuf, le 26 du mois de septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, M. Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 6 Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU  
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY  
M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET  
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS  
Mme Lydia LESCOUBE qui a donné procuration à Mme Brigitte BILLA

Absent et non représenté : 2 M. Michel BAUER  
M. Alexandre DANJEAN

Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.

## **N° DL26092019-06 : Vente à Monsieur et Madame Robert et Aline LABADIE. Terrain avenue Marie Curie.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BV n°686 de 13 492 m<sup>2</sup> après bornage, terrain nu disposant d'un débouché sur la rue La Fontaine et de deux débouchés sur l'avenue Marie Curie.

Cette parcelle classée en zone UDa au plan local d'urbanisme comprend une partie de 11 604 m<sup>2</sup> classée en espace boisé à conserver inconstructible, et une partie de 1 888 m<sup>2</sup> constructible.

Selon document modificatif du parcellaire cadastral n°3001 G du 28 septembre 2018, ce terrain a été divisé en 26 parcelles dont 24 lots inconstructibles à usage de jardin.

Ces terrains inconstructibles ne présentant pas pour la commune un intérêt public ont été proposés à la vente aux propriétaires riverains au prix de 19 euros le m<sup>2</sup> et au prix de 14 euros le m<sup>2</sup> en cas d'acquisition d'un ou plusieurs lots supplémentaires.

Par délibération n°DL 26062019-10 du 26 juin 2019, le conseil municipal a accepté de céder à Monsieur et Madame Robert et Aline LABADIE, propriétaires riverains 25 avenue Marie Curie, le lot n°19 de 502 m<sup>2</sup>, cadastré section BV n°711 au prix de 9 538,00 euros.

Depuis, Monsieur et Madame LABADIE se sont portés acquéreurs du lot n°20 cadastré section BV n°712 de 398 m<sup>2</sup>, contigu au lot n°19, au prix de 5 572,00 €.

Le service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine a émis le 6 septembre 2018 un avis d'une durée de validité de 24 mois.

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 19 septembre 2019,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### **ARTICLE 1**

ACCEPTÉ la cession à Monsieur et Madame Robert et Aline LABADIE de la parcelle cadastrée section BV n°712 constituant le lot inconstructible à usage de jardin n°20 de 398 m<sup>2</sup> au prix de 5 572,00 euros, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

### **ARTICLE 2**

VISE l'avis du service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine émis le 6 septembre 2018.

### **ARTICLE 3**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif unique regroupant les deux cessions et tous documents afférents à ces cessions.

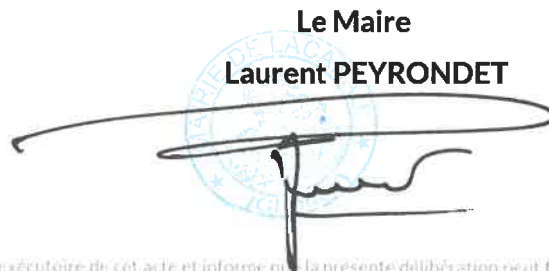
**Délibération adoptée.**

**POUR : 18** M. Le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON et M. Joris MONSEIGNE.

**CONTRE : 7** Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire**  
**Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20191004-  
DL26092019-06-DE  
Date de réception préfecture :  
04/10/2019 Page 3 sur 3

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20191004-  
DL26092019-06-DE  
Date de réception préfecture :  
04/10/2019